
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 05 novembre 2024, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Christian Côté
Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière intérimaire	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2024-301

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

Résolution no 2024-302

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil;

IL EST RÉSOLU sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2024-303

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver les demandes suivantes :

Organismes Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : Prêt de la salle Desjardins avec techniciens pour les 7 (montage) et 8 avril (spectacle) 2025 (Valeur plus de 2000 \$)

Parade de Noël (camion pompier) : 1 000 \$

PG expédition : Prêt du foyer, barrières, poubelles et bac de recyclage (Valeur de 1 000 \$)

Club de ski de fond Skinoq : Achat d'équipement, amélioration des sentiers, installation de signalisation, création d'une piste de ski patin - 5 000 \$

Salon régional de l'enfance : Soutien professionnel "Aide au montage et à la promotion de l'évènement + prêt de l'aréna (Valeur de 2 000 \$)

Campagne Paniers de Noël : 500 \$

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adoption du règlement 16-2024 modifiant certaines définitions du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 04-2024

Résolution no 2024-304

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet du règlement 16-2024 règlement relatif à la gestion des règlements a été déposé et adopté lors d'une assemblée régulière du conseil tenue le 10 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre adopte le règlement 16-2024 règlement relatif à la gestion des règlements;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre décrète et statue que ce règlement est identifié comme étant l'original du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, dûment signé par le maire et la greffière adjointe, et déposé aux archives de la municipalité pour en faire partie intégrante.

4.2 Adoption projet de règlement 17-2024 modifiant le règlement de zonage 05-2024

Résolution no 2024-305

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet du règlement 17-2024 règlement modifiant le Règlement de zonage 05-2024 a été déposé et adopté lors d'une assemblée régulière du conseil tenue le 10 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre adopte le règlement 17-2024 règlement relatif à la gestion des règlements;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre décrète et statue que ce règlement est identifié comme étant l'original du règlement de zonage dûment signé par le maire et la greffière adjointe, et déposé aux archives de la municipalité pour en faire partie intégrante.

4.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Résolution no 2024-306

ATTENDU le protocole d'entente de collaboration entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de La Sarre pour les situations d'insalubrité ou de sécurité des lieux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner le protocole d'entente de collaboration entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de La Sarre;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Christian Côté, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre

4.4 Autorisation de tenue d'événement - Course de traîneaux à chiens

Résolution no 2024-307

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre confirme son intérêt pour la course de traîneaux à chiens, 3e édition, qui aura lieu les 31 janvier, 1er et 2 février 2025;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la tenue de l'événement Course de traîneaux à chiens du groupe P.G. Expédition et la circulation des participants sur l'avenue des Chênes à La Sarre.

4.5 Gratuité des parcomètres

Résolution no 2024-308

ATTENDU QUE le temps des fêtes est une période de réjouissance pour les citoyens;

ATTENDU QUE cette période génère un plus grand achalandage dans les commerces et que la Ville de La Sarre désire encourager l'achat local;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

DE décréter la gratuité des parcomètres du 2 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement (à l'exception du stationnement du centre hospitalier).

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2024-309

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2024, au montant de 931 739.08 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des

salaires payés au montant de 1 573 118.28 \$.

5.3 Radiation de comptes

Résolution no 2024-310

ATTENDU QUE le coût des modalités administratives pour recouvrer les montants inférieurs à 5,00 \$ sera supérieur à celui-ci;

ATTENDU QUE les actions possibles pour le recouvrement de certaines factures diverses ont été effectuées et que malgré tout, certains comptes restent impayés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la radiation des soldes à recevoir inférieurs à 5,00 \$ ainsi que les comptes de facturation diverse considérés irrécouvrables tels que détaillés dans le rapport en date du 31 octobre 2024.

5.4 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2024

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2024 avec un surplus de 98 655 \$.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvements de personnel

Résolution no 2024-311

ATTENDU QUE les services techniques et le service vie active et animation du milieu ont besoin de personnel additionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

De procéder à la nomination de monsieur Patrick Côté en tant que journalier aux services techniques;

De procéder à la nomination de monsieur Anthony Lafleur à titre de sauveteur national et monsieur Nathan Aubin à titre de moniteur de natation;

De procéder à la nomination de monsieur Julien Aubin à titre d'aide de scène;

Finalement, de procéder à la nomination de madame Lili-Soleil Nicol à titre d'aide-animatrice pour l'activité d'accueil des nouveaux arrivants.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 26, avenue Trudel

Résolution no 2024-312

ATTENDU QUE le propriétaire du 26, avenue Trudel souhaite obtenir une dérogation mineure pour la partie de clôture située en cours avant d'une hauteur de 1,65 à 1,95 mètre alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 1,00 mètre;

ATTENDU QUE le voisin a exprimé par écrit un préjudice concernant cette situation;

ATTENDU QU'une dérogation mineure n'est pas une solution pour arbitrer un problème de voisinage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

De refuser cette demande de dérogation mineure.

7.2 Demande de PIIA pour une enseigne : 364-A, rue Principale (Regroupement des proches aidants)

Résolution no 2024-313

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans pour une nouvelle enseigne au 364-A, rue Principale;

ATTENDU QUE tous les objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande pour une nouvelle enseigne PIIA.

7.3 Demande de PIIA pour une enseigne : 229-C, 2e Rue Est (Centre auditif Abitibi)

Résolution no 2024-314

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans pour une nouvelle enseigne au 229-C, 2e Rue Est, Centre auditif Abitibi;

ATTENDU QUE tous les objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande pour une nouvelle enseigne PIIA.

7.4 Demande de PIIA pour une enseigne : 350, rue Principale (Léo Pizza)

Résolution no 2024-315

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans pour une nouvelle enseigne au 350, rue Principale (Léo Pizza);

ATTENDU QUE tous les objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande pour une nouvelle enseigne PIIA.

7.5 Vente du lot 5 855 559

Résolution no 2024-316

ATTENDU la demande de Madame Joëlle Lebel et Monsieur Roger Pelchat pour l'acquisition du lot 5 855 559, situé au 22, rue Gabriel-Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser la vente du lot 5 855 559 à Madame Joëlle Lebel et Monsieur Roger Pelchat, au montant de 1,70 \$ le pied carré, aux conditions suivantes;

- le terrain est acquis tel que vu;

- la construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter au plus tard 12 mois après la signature de l'acte de vente;

D'autoriser la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 Adjudication du contrat no 2 d'entretien hivernal des rangs pour la saison 2024-25

Résolution no 2024-317

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation 2024-12 pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2024-2025;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse ont révélé que les soumissions sont conformes au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

QUE le contrat pour le contrat no 2 pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2024-2025 soit octroyé à Excavation Denis Bédard au montant de 91 785.00\$ avant taxes.

8.2 Abrogation de résolution 2024-241

Résolution no 2024-318

ATTENDU QUE dans la résolution 241-2024 - Adjudication de contrat pour travaux de resurfaçage 2024, le montant pour travaux correctifs de pavage n'est pas conforme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'abroger la résolution 241-2024.

8.3 Adjudication de contrat pour travaux de resurfaçage 2024

Résolution no 2024-319

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 2024-08;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse des soumissions ont été complétées;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite intervenir avec des travaux correctifs de pavage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter la soumission d'Asphaltage Théo Paquet inc. au coût unitaire de 274.00\$ la tonne de béton bitumineux mince type EC-10;

D'autoriser M. Jean Sébastien Fecteau, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

8.4 Abrogation de la résolution 2024-257

Résolution no 2024-320

ATTENDU les modifications faites pour la demande de subvention pour la réalisation de l'étude de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'abroger la résolution 2024-257.

8.5 Offre de service - Étude GES pour l'Aréna Nicol Auto

Résolution no 2024-321

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu une offre de service de TOROMONT/CIMCO pour la réalisation de l'étude de décarbonation dans le cadre d'une diminution de consommation de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite diminuer sa consommation de GES et avoir une meilleure efficacité énergétique;

ATTENDU l'offre de service reçue de CIMCO en date du 04 juillet 2024 pour une étude de décarbonation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'approuver l'offre de service de CIMCO pour la réalisation de l'étude de décarbonation dans le cadre d'une diminution de consommation de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto, au montant de 24 000 \$ plus taxes payé à même l'excédent de fonctionnements non affecté;

D'autoriser le directeur du service technique Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, ou son remplaçant à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec l'étude de diminution de gaz à effet de serre (GES), avec l'entreprise TOROMONT/CIMCO.

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

9.1 Dispositions d'un décret permettant de s'exclure de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (c. M-30)

Résolution no 2024-322

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a une entente de financement de 51 500\$ avec Patrimoine Canada;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire en vue du financement des ententes culturelles tel que défini dans les relations Québec-Canada selon le décret 241-2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'obtenir du Gouvernement du Québec l'autorisation nécessaire en vertu de la Loi sur le Ministère du Conseil Exécutif (c. M-30) et ainsi entériner l'entente culturelle avec Patrimoine Canadien selon le décret 241-023.

9.2 Demande de subvention - Patrimoine Canada

Résolution no 2024-323

ATTENDU la planification stratégique;

ATTENDU QUE le financement de la programmation culturelle en salle est d'une grande importance pour la vitalité de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le Conseil des arts et des lettres du Québec accordent une grande importance à ce que le gouvernement fédéral apporte sa contribution à la programmation culturelle de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 dans le cadre du programme « Fond du Canada pour la présentation des arts »;

D'autoriser le directeur vie active et animation du milieu, Monsieur Daniel Forest, à signer et à déposer au nom de la Ville de La Sarre, tout document relatif à la réalisation du projet.

9.3 Demande de dépôt de subvention pour la Triennale en métiers d'art au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Résolution no 2024-324

ATTENDU le mandat culturel de la Ville de La Sarre à l'égard de ses citoyens;

ATTENDU QUE la présentation d'exposition en métiers d'art fait partie des outils en vue d'atteindre la réalisation du mandat culturel de la Ville;

ATTENDU QUE la contribution financière du Conseil des arts et des lettres du Québec favorise l'autofinancement des activités offertes aux Lasarroises et Lasarrois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver la demande de subvention 2025 de 77 800 \$ au Conseil des arts et des lettres du Québec pour la Triennale en métiers d'art;

D'autoriser le directeur vie active et animation du milieu, Monsieur Daniel Forest, à signer tout document relatif au dépôt de la demande, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

9.4 Demande de dépôt de subvention pour le Salon des métiers d'art au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Résolution no 2024-325

ATTENDU le mandat culturel de la Ville de La Sarre et son intérêt à soutenir ses artistes et mettre de l'avant son dynamisme;

ATTENDU QUE la participation de nos artistes en métiers d'art favorise le rayonnement de la Ville;

ATTENDU QUE la contribution financière du Conseil des arts et des lettres du Québec favorise la participation des artistes de la Triennale au Salon des métiers d'art du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'approuver la demande de subvention 2025 de 37 673 \$ au Conseil des arts et des lettres du Québec pour notre participation au Salon des métiers d'art du Québec;

D'autoriser le directeur vie active et animation du milieu, monsieur Daniel Forest, à signer tout document relatif au dépôt de la demande, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Autorisation achat d'habits de combat - Service incendie et sécurité civile

Résolution no 2024-326

ATTENDU QUE L'Arsenal est une compagnie se spécialisant dans l'offre d'équipements spécialisés pour assurer la desserte de services sécuritaires et conformes des pompiers en service;

ATTENDU QUE le service incendie et sécurité civile de la Ville de La Sarre est en processus de remplacement des habits de combat dans le but d'assurer leur conformité afin de répondre aux normes en vigueur selon les recommandations de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

ATTENDU QUE pour l'année 2024, six (6) habits de combat pour les pompiers de La Sarre doivent prioritairement être remplacés pour un montant de 17 030 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE la dépense pour l'achat de ces six (6) habits sera utilisée à même le budget courant (immobilisations) selon les prévisions établies;

ATTENDU QUE douze (12) habits de combat pour les pompiers du regroupement doivent aussi être prioritairement remplacés pour un montant de 33 990 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE la dépense pour l'achat des habits de combats des pompiers du regroupement sera utilisée à même le budget courant selon les prévisions établies;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser l'achat des habits de combat au coût de 51 020 \$ avant taxes auprès de la compagnie L'Arsenal;

D'autoriser Monsieur Luc Goudreau, Directeur du service incendie et sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre ledit contrat, selon le cas échéant.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Diane Aubin demande s'il y aura amélioration apportée au coin de la 4^e Avenue Est et la rue Principale pour que les autobus puissent mieux tourner vers l'école ?

Oui un ajustement sera apporté.

Monsieur Yannick Veillette présente une pétition sur la vitesse sur la Route 393 Sud (de l'intersection Macamic/Palmarolle jusqu'au coin Ste-Hélène/Colombourg) pour réduire la vitesse à 70 km et d'enlever la ligne de dépassement.

Il veut faire une demande au MTQ et demande si la Ville de La Sarre veut l'aider dans sa démarche et il fera la même demande à la ville de Macamic.

Une rencontre sera organisée pour qu'il puisse bien expliquer ce problème.

Jean-Baptiste Fournier demande ou est l'ordre du jour de la rencontre de ce soir ?

L'ordre du jour est maintenant à l'écran pour éviter le papier, mais il y en avait aussi papier sur le coin de la table à l'entrée.

Monsieur Fournier demande ou en est rendu le projet de plate-forme pour le site d'enfouissement pour compostage.

Les prix pour les travaux pour la plate-forme ont explosé, le tout sera analysé par la MRC.

Monsieur Fournier demande si les avantages imposables pour la Clinique infirmière ont été déclarés sur les rapports d'impôts pour l'année 2023 et 2024.

Monsieur Yannick Veillette : Pour l'entretien du site de communication/sécurité publique sur la montagne du golf, monsieur Veillette, au nom de la compagnie Abitibi Radio Mobile, souhaite présenter différentes stratégies pour l'entretien de ce site, de la tour et des équipements de communication qui s'y trouvent.

Madame Diane Aubin demande la date de la Parade Noël
Samedi 23 novembre à 18h

Monsieur Jacques Chabot : Est-ce que la clôture sur la rue Principale, devant les édifices détruits par le feu, sera enlevée pour la Parade de Noël ?

Non, c'est une question d'assurance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2024-327

La prochaine séance est prévue le 3 décembre 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

Que l'assemblée soit levée à 20 h.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire